

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session d'automne 2016

POL 8101-40
Théories du politique
Jeudi, 9h30-12h30

Professeur : Yves Couture
Bureau : A – 3595 Téléphone : 8764
Disponibilités : lundi 13h00 à 16h30 et mercredi 9h30 à 12h00
Courriel : ycouture7@yahoo.ca

Philosophie politique, sciences sociales et action politique

La philosophie, oui, bien sûr, Socrate, est une chose charmante, à condition de s'y attacher modérément, quand on est jeune (...) Aussi doué qu'on soit, si on continue à faire de la philosophie, alors qu'on en a passé l'âge, on devient obligatoirement ignorant de tout ce qu'on doit connaître pour être un homme de bien, un homme bien vu. Pourquoi ? Parce que petit à petit on devient ignorant des lois en vigueur dans sa propre cité, on ne connaît plus les formules dont les hommes doivent se servir pour traiter entre eux et pouvoir conclure des affaires privées et des contrats publics, on n'a plus l'expérience des plaisirs et des passions humaines, enfin, pour le dire en un mot, on ne sait plus du tout ce que sont les façons de vivre des hommes. Et s'il arrive qu'on soit impliqué dans une affaire privée ou publique, on s'y rend ridicule comme sont ridicules à leur tour, j'imagine, les politiciens qui se trouvent pris dans vos discussions et vos arguments.¹

Problématique et objectifs du séminaire

Les termes de *science politique*, *théorie politique*, *philosophie politique*, *pensée politique* ou *philosophie sociale* ne renvoient pas à des domaines ou des questions dont les frontières seraient déterminées une fois pour toutes. Même en se restreignant à leur usage dans l'université contemporaine – et pourquoi faudrait-il le faire ? – on constate une fluctuation considérable de leur sens respectif. Mais cela n'implique pas que l'usage d'un terme ou de l'autre soit aléatoire. Des motifs précis et souvent polémiques président généralement au choix d'une désignation spécifique.

Le séminaire de cette année se veut une introduction aux débats entourant le choix renouvelé du terme *philosophie politique* dans la réflexion politique du vingtième siècle jusqu'à aujourd'hui. L'expression est aussi ancienne que *science politique* et *théorie politique*, toutes trois d'origine grecque. Aristote aurait été le premier à parler explicitement de philosophie politique. (*Les Politiques*, Liv. III, ch. 12) Sans employer le terme, Platon a développé ce qui est souvent considéré comme la réflexion politique fondatrice de la longue tradition occidentale de la philosophie politique. Mais certains estiment que cette tradition aurait perdu son sens initial et sa vitalité au dix-

¹ Réplique de Calliclès à Socrate, Platon, *Gorgias*, 483c-e

neuvième siècle, en lien avec l'évolution de la pensée et de la politique modernes. Plusieurs raisons de ce recul de la philosophie politique sont tour à tour évoquées. Associée à la pensée grecque, puis aux traditions chrétiennes et modernes du droit naturel, la philosophie politique serait liée, pour certains, à des positions normatives désormais dépassées, auxquelles aurait succédé une théorie des droits fondamentaux dont il ne resterait qu'à préciser les détails et à étendre l'application. Comme moyen de connaissance, la philosophie politique aurait par ailleurs été remplacée par les sciences sociales, qui viseraient à saisir les sociétés humaines d'une manière plus rigoureuse et objective. D'autres considèrent que c'est paradoxalement le triomphe de la philosophie politique moderne, dont les principes ont joué un rôle déterminant dans l'évolution des sociétés occidentales, qui rendrait inutile la réflexion classique sur l'excellence humaine et le meilleur régime. À l'instar de Marx, on peut enfin penser que l'heure n'est plus à une hautaine compréhension du monde par la philosophie, mais à sa transformation, et dès lors que la philosophie politique doit laisser place à la théorie critique. L'exemple de Marx rappelle que ces diverses explications ne relèvent pas seulement d'un constat historique : elles sont souvent liées à un projet politique et théorique défini contre ce qu'avait été la philosophie politique, ou ce qu'on estimait qu'elle avait été.

Or le débat sur la philosophie politique sera précisément rouvert par des auteurs qui ont jugé nécessaire de remettre en cause des aspects centraux du projet moderne, aussi bien sur le plan pratique que théorique. Ce débat est en effet inséparable d'une volonté de comprendre les liens entre les catastrophes politiques du vingtième siècle et la dynamique globale de la modernité. Il est également inséparable d'une prise de distance critique à l'égard de la prétention objectiviste d'une large partie des sciences sociales. Les auteurs qui ont explicitement promu un retour à la perspective propre de la philosophie politique – Leo Strauss, Eric Voeglin ou Claude Lefort, parmi les plus influents – ont donc engagé la lutte sur un double front. Leur appel au retour à la philosophie politique a toutefois immédiatement soulevé d'importantes réserves et objections. Que désigne-t-on exactement par philosophie politique ? Nomme-t-on ainsi l'élaboration systématique d'une réponse à la question du juste et du bien, ou seulement une d'interrogation approfondie des réalités politiques ? À quelle philosophie politique veut-on revenir : à une pensée nourrie de l'apport de Platon et d'Aristote, ou à la pensée fondatrice des principes et de la dynamique politiques modernes ? D'une manière ou d'une autre, n'y a-t-il pas là le risque de renouer avec une politique théorique et les effets qu'elle entraîne ?

Ces questions structureront les grands objectifs du séminaire :

- i- fournir les éléments nécessaires pour comprendre les divers appels, dans la pensée du vingtième siècle, à un retour de la philosophie politique ;
- ii- montrer comment ces appels sont liés à une critique de formes de la pensée et de la pratiques politiques propres à la modernité ;
- iii- introduire aux débats internes entre diverses conceptions de la philosophie politique, mais aussi aux critiques que cette approche du politique a suscité.

Méthode

Le séminaire débutera par une introduction générale sous la forme d'un cours magistral. Les séances s'apparenteront ensuite à des rencontres d'équipe de recherche centrées sur le commentaire des textes au programme et le débat entre tous les participant-es. Elles débuteront par de courtes mises en perspective par le professeur, suivies d'exposés des étudiant-es et de débats.

La démarche gardera toujours un caractère exploratoire et collectif. Il faut cependant préciser qu'elle exigera un effort soutenu de lecture et de participation.

Calendrier des séances

8 sept.	Introduction générale	Qu'est-ce que la philosophie politique ?
15 sept.	Sciences sociales et théorie politique	Max Weber, Éric Weil
22 sept.	Pour un retour à la philosophie politique	Leo Strauss
29 sept.	Pour un retour à la philosophie politique	Eric Voeglin
6 oct.	Figures de la Raison et théorie critique	L'École de Francfort
13 oct.	L'ambiguïté de la philosophie politique	Hannah Arendt
20 oct.	L'ambiguïté de la philosophie politique	Hannah Arendt – Isaiah Berlin
27 oct.	Semaine de lecture	
3 nov.	Théorie ou philosophie politiques	John Rawls
10 nov.	La politique a-t-elle besoin de théorie ?	Richard Rorty, Martha Nussbaum
17 nov.	Herméneutique et philosophie politique	Charles Taylor
24 nov.	Philosophie politique ou analytique du pouvoir	Michel Foucault
1 ^{er} déc.	Ontologie et politique	Gilles Deleuze
8 déc.	Pour un retour à la philosophie politique	Claude Lefort
15 déc.	Pour une philosophie politique critique, ou pour une critique de la philosophie politique	Miguel Abensour, Jacques Rancière

Liste des textes au programme

1. Introduction générale
2. 15 septembre – Sciences sociales et théorie politique – Max Weber, Éric Weil
 - Max Weber, « La profession et la vocation de savant » (1917), *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, p. 67 à 110. (44 p.)
 - Éric Weil, « Philosophie politique, théorie politique » (1961), *Essais et conférences, T. 2, Politique*, Paris, Vrin, 1991, p. 387-420. (34 p.)
3. 22 septembre – Pour un retour à la philosophie politique – Leo Strauss
 - « Le droit naturel et la distinction entre faits et valeurs », dans *Droit naturel et histoire*, Paris, Flammarion, 1986. (1954), p. 44-82. (39 p.)
 - « Qu'est-ce que la philosophie politique ? », dans *Qu'est-ce que la philosophie politique ?*, Paris, PUF Léviathan, p. 15-58. (44 p.)
4. 29 septembre – Pour un retour à la philosophie politique – Eric Voeglin
 - « Introduction » et « Représentation et vérité », dans *La nouvelle science du politique. Une introduction*, Paris, Seuil, 2000 (1952), p. 33-64 et p. 95-122. (60 p.)
5. 6 octobre – Figures de la raison et théorie critique – Max Horkheimer, Theodor Adorno
 - Horkheimer, « Appendice », dans *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Paris, Tel Gallimard, 1996. (1937), p. 82-92. (10 p.)
 - Horkheimer et Adorno, « Le concept 'd'Aufklärung' », *La dialectique de la raison* (1944), Paris, Tel Gallimard, 1989, p. 21 à 57. (37 p.)

- Adorno, *Minima moralia*, Dédicace, aphorismes 1 à 8, 22, 152, Paris, Payot, 1980. (20 p.)
- 6. 13 octobre – Le statut ambigu de la philosophie politique – Hannah Arendt
 - « Philosophie et politique – Socrate », *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Point, 2014, p. 51-94. (44 p.)
 - « L'intérêt pour la politique dans la pensée philosophique européenne aujourd'hui », *La philosophie de l'existence et autres essais*, Paris, Payot, 2015, p. 313-350 (38 p.)
- 7. 20 octobre – Le statut ambigu de la philosophie politique – Hannah Arendt ; Isaiah Berlin
 - Arendt, « Le sens de la politique », *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Point, 2014, p. 188-243. (55 p.)
 - Berlin, « La philosophie politique existe-t-elle ? », *Revue française de science politique*, 1961, no 2, p. 309-37 (29 p.)
- 8. 27 octobre – Semaine de lectures
- 9. 3 novembre – Théorie ou philosophie politiques – John Rawls
 - *Théorie de la justice* (1975), Paris, Seuil, 2009, p. 9 à 83.
- 10. 10 novembre – La politique a-t-elle besoin de théorie ? – Richard Rorty ; Martha Nussbaum
 - Rorty, « La priorité de la démocratie sur la philosophie », dans *Objectivisme, relativisme et vérité*, PUF, 1994, p. 191-222. (32 p.)
 - Rorty, « Le libéralisme bourgeois post-moderne », dans *Objectivisme, relativisme et vérité*, PUF, 1994, p. 223-231 (9 p.)
 - Nussbaum, « Why Practice Needs Ethical Theory: Particularism, Principle and Bad Behavior » in B. Hooker and M. O. Little, eds., *Moral Particularism*, Oxford, Clarendon Press, 2000, p. 227 à 255.
- 11. 17 novembre – Herméneutique et philosophie politique – Charles Taylor
 - 'Neutrality in political science', *Philosophical papers 2*, Cambridge, Cambridge university press, 1996 (1985), p. 59-90. (33 p.)
 - 'The nature and scope of distributive justice', *Philosophical papers 2*, Cambridge, Cambridge university press, 1996 (1985), p. 289-317. (28 p.)
- 12. 24 novembre – Philosophie politique ou analytique du pouvoir – Michel Foucault
 - « La philosophie analytique de la politique », (1978), *Dits et écrits T. II*, Paris, Quarto Gallimard, p. 534-551. (18 p.)
 - « 'Omnes et singulatim' : vers une critique de la raison politique », *Dits et écrits T. II*, Paris, Quarto Gallimard, p. 953-980. (28 p.)
 - « Les mailles du pouvoir », *Dits et écrits T. II*, Paris, Quarto Gallimard, p. 1001-1020. (20 p.)
- 13. 1^{er} décembre – Ontologie et politique – Gilles Deleuze et Félix Guattari
 - « Introduction : Rhizome », dans *Mille Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, p. 9-37. (28 p.)
 - « Introduction – Ainsi donc la question », *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Les éditions de minuit, 2005 (1991), p. 7 à 17 (11 p.)
 - « Géophilosophie », dans *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Les éditions de minuit, 2005 (1991), p. 82 à 108. (27 p.)
- 14. 8 décembre – Pour un retour à la philosophie politique – Claude Lefort
 - « Avant-propos », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 7-14. (8 p.)

- « La question de la démocratie », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 17-30. (14 p.)
 - « Permanence du théologico-politique ? », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 251-300. (50 p.)
15. 15 décembre – Philosophie politique critique ou critique de la philosophie politique - Miguel Abensour, Jacques Rancière
- Abensour, « Pour une philosophie politique critique », *Pour une philosophie politique critique*, Paris, Sens et Tonka, 2009, p. 265 à 318. (54 p.)
 - Rancière, « Avant-propos » et « De l'archi-politique à la méta-politique », *La mésentente, Politique et philosophie*, Paris, Gallilée, 1995, p. 9 à 16 et p. 95 à 131. (43 p.)

Proposition d'évaluation

1. *Six rapports de lecture*, au choix, sur les dix présentés, valant chacun 12% de la note finale :
 - Le 1^{er} : distribué le 22 septembre à remettre le 29 septembre sur Strauss
 - Le 2^e : distribué le 29 septembre à remettre le 6 octobre sur Voeglin
 - Le 3^e : distribué le 6 octobre à remettre le 13 octobre sur l'École de Francfort
 - Le 4^e : distribué le 13 octobre à remettre le 20 octobre sur Arendt
 - Le 5^e : distribué le 3 novembre à remettre le 10 novembre sur Rawls et Berlin
 - Le 6^e : distribué le 10 novembre à remettre le 17 novembre sur Rorty et Nussbaum
 - Le 7^e : distribué le 17 novembre à remettre le 24 novembre sur Taylor
 - Le 8^e : distribué le 24 novembre à remettre le 1^{er} décembre sur Foucault
 - Le 9^e : distribué le 1^{er} décembre à remettre le 8 décembre sur Deleuze et Guattari
 - Le 10^e : distribué le 8 décembre à remettre le 15 décembre sur Lefort
 - Chaque rapport de lecture demandera de répondre à deux questions parmi un ensemble de questions proposées. Les questions porteront sur les textes à l'étude et sur le cours.
 - Il ne vous est demandé que cinq rapports de lecture, au choix. Mais si vous voulez en faire six, les cinq meilleures notes seront retenues.
2. *Une présentation en classe* valant 18% de la note finale.
 - La présentation d'environ 15 minutes devra mettre en perspective le texte au programme.
3. *La participation au cours*, valant 10% de la note finale.

Bibliographie

- Abensour, Miguel, « Pour une philosophie politique critique », *Pour une philosophie politique critique*, Paris, Sens et Tonka, 2009, p. 265 à 318.
- Adorno, Theodor, *Minima moralia*, Paris, Payot, 1980.
- Adorno, Theodor et Max Horkheimer, « Le concept 'd'Aufklärung' », *La dialectique de la raison* (1944), Paris, Tel Gallimard, 1989, p. 21 à 57.
- Arendt, Hannah, « Philosophie et politique – Socrate », *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Point, 2014, p. 51-94.

- Arendt, Hannah, « L'intérêt pour la politique dans la pensée philosophique européenne aujourd'hui », *La philosophie de l'existence et autres essais*, Paris, Payot, 2015, p. 313-350.
- Arendt, Hannah, « Le sens de la politique », *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Point, 2014, p. 188-243.
- Berlin, Isaiah, « La philosophie politique existe-t-elle ? », *Revue française de science politique*, 1961, no 2, p. 309-37
- Deleuze, Gilles et Félix Guattari. « Introduction : Rhizome », dans *Mille Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, p. 9-37.
- Deleuze Gilles et Félix Guattari, « Introduction – Ainsi donc la question », et « Géophilosophie », *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Les éditions de minuit, 2005 (1991), p. 7 à 17 et p. 82 à 108.
- Foucault, Michel, « La philosophie analytique de la politique », (1978), *Dits et écrits T. II*, Paris, Quarto Gallimard, p. 534-551. (18 p.)
- Foucault, Michel, « 'Omnes et singulatim' : vers une critique de la raison politique », *Dits et écrits T. II*, Paris, Quarto Gallimard, p. 953-980 . (28 p.)
- Foucault, Michel, « Les mailles du pouvoir », *Dits et écrits T. II*, Paris, Quarto Gallimard, p. 1001-1020 .
- Horkheimer, Max, « Appendice », dans *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Paris, Tel Gallimard, 1996. (1937), p. 82-92.
- Lefort, Claude, « Avant-propos », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 7-14.
- Lefort, Claude, « La question de la démocratie », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 17-30.
- Lefort, Claude, « Permanence du théologico-politique ? », *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 251-300.
- MacIntyre, Alasdair, « The indispensability of political theory », *The nature of political theory*, (ed. Daria Miller et H. Siedentop), Oxford, Clarendon Press, 1983.
- Nussbaum, « Why Practice Needs Ethical Theory: Particularism, Principle and Bad Behavior » in B. Hooker and M. O. Little, eds., *Moral Particularism*, Oxford, Clarendon Press, 2000, p. 227 à 255.
- Rancière, Jacques, « Avant-propos » et « De l'archi-politique à la méta-politique », *La mésentente, Politique et philosophie*, Paris, Gallilée, 1995, p. 9 à 16 et p. 95 à 131.
- Rawls, John, *Théorie de la justice* (1975), Paris, Seuil, 2009
- Rorty, Richard, « La priorité de la démocratie sur la philosophie », et « Le libéralisme bourgeois post-moderne », dans *Objectivisme, relativisme et vérité*, PUF, 1994, p. 191-231.
- Strauss, Leo, « Le droit naturel et la distinction entre faits et valeurs », dans *Droit naturel et histoire*, Paris, Flammarion, 1986. (1954), p. 44-82.
- Strauss, Leo, « Qu'est-ce que la philosophie politique ? », dans *Qu'est-ce que la philosophie politique classique ?*, Paris, PUF Léviathan, p. 15-58.
- Taylor, Charles, 'Neutrality in political science' et 'The nature and scope of distributive justice', *Philosophical papers 2*, Cambridge, Cambridge university press, 1996 (1985), p. 59-90 et p. 289-317.
- Voeglin, Éric, « Introduction » et « Représentation et vérité », dans *La nouvelle science du politique. Une introduction*, Paris, Seuil, 2000 (1952), p. 33-64 et p. 95-122.
- Weber, Max, « La profession et la vocation de savant » (1917), *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, p. 67 à 110.

Weil, Éric, « Philosophie politique, théorie politique » (1961), *Essais et conférences, T. 2, Politique*, Paris, Vrin, 1991, p. 387-420.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiques/Documents/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcèlement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.